

# PROCÈS-VERBAL

d'une assemblée publique de la *Commission du conseil municipal sur les finances, le capital humain et les services administratifs* tenue le mercredi 8 novembre 2006 à 17h30, à l'hôtel de ville, à la salle du conseil, 275, rue Notre-Dame Est, Montréal.

---

Objet : Adoption des recommandations sur le Programme d'accès à l'égalité en emploi

## SONT PRÉSENTS :

- M. Bertrand A. Ward, président**  
Conseiller de ville  
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
- M. Claude B. Piquette, vice-président**  
Conseiller d'arrondissement  
Arrondissement d'Outremont
- Mme Maria Calderone**  
Conseillère d'arrondissement  
Arrondissement Pointe-aux-Trembles–Rivière-des-Prairies
- M. Laval Demers**  
Conseiller de ville  
Arrondissement de Saint-Laurent
- M. Jean-Marc Gibeau**  
Conseiller de ville  
Arrondissement Montréal-Nord
- Mme Lise Zarac**  
Conseillère d'arrondissement  
Arrondissement de LaSalle
- Mme Line Hamel**  
Conseillère de ville  
Arrondissement Sud–Ouest
- M. François Purcell**  
Conseiller de ville  
Arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie

## INVITÉS :

- M. Pierre Reid**  
Directeur principal du Service du capital humain
- Mme Jocelyne Dragon**  
Directrice, Direction du développement du capital humain
- Mme Mance Bacon**  
Conseillère en ressources humaines, Service du capital humain
- M. Réal Billette**  
Conseiller en ressources humaines, Service du capital humain

## **1. Ouverture de l'assemblée**

Le président de la commission, M. Bertrand A. Ward déclare l'assemblée ouverte à 17h30. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes et demande aux membres de la commission de se présenter.

M. Ward présente M. Pierre Reid, directeur principal du Service du capital humain. M. Reid présente les membres de son équipe : Mme Jocelyne Dragon, directrice de la Direction du développement du capital humain, Mme Mance Bacon, conseillère en ressources humaines et Réal Billette, conseiller en ressources humaines.

M. Ward souligne également la présence dans la salle de Madame Jocelyne Jolin de Action Travail des femmes qui avait pris part à l'assemblée du 24 octobre et avait à cette occasion soumis des commentaires.

M. Ward rappelle que la Commission du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et la capital humain procède ce soir à l'adoption des recommandations à la suite de l'étude publique du 24 octobre qui portait sur le Bilan 2005 et plan d'action 2006 découlant du plan d'action 2004-2009 adopté par la Ville conformément à la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*. Il souligne que la commission a reçu à cette occasion les propositions et commentaires des personnes et des organismes représentant les membres des cinq groupes visés par la Loi, à savoir les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques ainsi que les personnes handicapées. Sept personnes ont fait valoir leurs préoccupations à ce moment et un document écrit a été déposé. M. Ward précise enfin que le dépôt du rapport de consultation et des recommandations au conseil municipal est prévu le 27 novembre 2006 et qu'il appartiendra à cette instance et au comité exécutif de donner les suites nécessaires à ces recommandations.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition de M. Claude Piquette, appuyé par Mme Line Hamel, l'ordre du jour est adopté.

## **3. Adoption de procès-verbaux**

Sur une proposition de M. Jean-Marc Gibeau, appuyé par M. Laval Demers, le procès-verbal de l'assemblée publique du 30 mai dernier qui portait sur l'étude du rapport du vérificateur général est adopté. M. Ward procède aussi à l'adoption du procès-verbal de la dernière assemblée. Sur une proposition de Mme Maria Calderone, appuyé par Mme Lise Zarac, le procès-verbal de l'assemblée du 24 octobre 2006 est adopté.

## **4. Bilan 2005 et plan d'action 2006 du programme d'accès à l'égalité en emploi – adoption des recommandations**

M. Ward procède à la lecture et à l'adoption des recommandations. Il remercie dans un premier temps les représentants des organismes qui travaillent avec les membres des groupes visés, soit les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques et les personnes handicapées pour les commentaires, suggestions et recommandations qu'ils ont présentés lors de la tenue de l'assemblée publique du 24 octobre 2006.

À la suite, M. Ward adresse ses remerciements aux répondants du Service du capital humain qui ont participé au processus d'étude pour la qualité de la présentation et la pertinence de leurs interventions lors de l'assemblée publique et des séances de travail.

Puis, il fait la lecture des recommandations que la commission adressera au conseil municipal afin de bonifier le plan d'action 2004-2009 de la Ville de Montréal en matière d'accès à l'égalité en emploi.

Considérant que le PAÉE a été conçu en tenant compte de la Charte de la Ville en matière de gestion des ressources humaines et du processus de gestion suggéré par la Loi ;

Considérant que le plan d'action en accès à l'égalité en emploi 2004-2009 vise à :

- Rendre le personnel de la Ville de Montréal plus représentatif d'une main-d'œuvre de plus en plus diversifiée, dans le respect de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi* et des orientations stratégiques de la Ville de Montréal.
- Assurer une représentation plus équitable des groupes qui sont victimes de discrimination en emploi, dans le respect des objectifs de compétence et d'impartialité.
- Revoir et adapter le système d'emploi de la Ville de Montréal soit la dotation, l'embauche, la formation, la promotion, etc., afin de réduire les risques de discrimination systémique.

Considérant que cet objectif interpelle tant les arrondissements que les services corporatifs en regard de leurs compétences respectives pour sa réalisation;

Considérant que le Service du capital humain poursuit une démarche de formation et de soutien aux intervenants en ressources humaines;

Considérant le cadre budgétaire de la Ville de Montréal;

La Commission recommande :

### **Recommandation générale**

#### **R-1**

Que la Ville de Montréal poursuive l'implantation de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*, consolide et finance adéquatement dans le cadre de son plan d'action 2007 du programme d'accès à l'égalité en emploi, les interventions d'analyse du système d'emploi amorcées en 2006 et qu'elle appuie des projets visant à atteindre les objectifs du plan d'action 2004-2009 en tenant compte des besoins exprimés par les organismes du milieu.

#### **R-2**

Que le Service du capital humain poursuive la formation des intervenants en ressources humaines des arrondissements et des services corporatifs afin de soutenir notamment l'intégration en emploi des personnes handicapées dans le cadre de l'accès à l'égalité en emploi.

### **Imputabilité des gestionnaires en matière d'accès à l'égalité en emploi**

#### **R-3**

Que des mesures et des actions soient prises afin que le Service du capital humain s'assure que les cadres de direction, tant des arrondissements que des services corporatifs, soient imputables de l'atteinte des objectifs du PAÉE.

## **Amélioration des méthodes et des outils de recrutement du personnel**

### **R-4**

Que la Ville de Montréal développe et mette en place un formulaire de demande d'emploi en ligne sur son site Internet afin de permettre aux candidats de le remplir à l'écran et de déposer directement leurs candidatures selon les modalités demandées.

## **Intégration des personnes handicapées au sein du personnel**

### **R- 5**

Que la Ville de Montréal s'assure de la disponibilité d'aménagements physiques et techniques adaptés à la condition des personnes handicapées lorsque le besoin en a été exprimé par le candidat au moment de la convocation à l'étape de sélection.

## **Intégration des membres des communautés autochtones en emploi**

### **R-6**

Qu'un partenariat s'établisse entre les responsables de l'accès à l'égalité en emploi et les communautés autochtones présentes dans la région métropolitaine de Montréal afin d'augmenter leur visibilité et leur participation au sein de la Ville de Montréal.

### **R- 7**

Que des rencontres d'information s'organisent à court terme et dans un esprit de collaboration avec des organismes représentant les différentes communautés autochtones afin d'identifier les raisons de leur absence en embauche, de connaître les façons de faire de la Ville en matière d'emploi et de s'associer à la recherche de solutions.

*Par ailleurs, la commission appuie sans réserve la recommandation R-28 de la Commission du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie portant sur l'accessibilité universelle adoptée le 30 octobre dernier, qui se lit comme suit :*

*Que la Ville de Montréal associe, dans le cadre de la préparation de son plan d'action en matière d'accès à l'égalité en emploi, le milieu associatif des personnes handicapées à la démarche de préparation et de mise en oeuvre de son plan d'action dans le but, notamment, de développer des mesures facilitant l'intégration en milieu de travail des personnes ayant des limitations fonctionnelles.*

Sur une proposition de M. Claude B. Piquette, vice-président de la commission, appuyé par M. Jean-Marc Gibeau, les recommandations sont adoptées à l'unanimité.

## 5. Période de questions et de commentaires du public

Mme Jocelyne Jolin de l'organisme Action Travail des femmes demande à prendre la parole pour obtenir une précision en regard de la recommandation 1. Elle souhaite connaître ce que l'on entend par l'appui de projets.

Mme Dragon, directrice à la Direction du développement du capital humain précise qu'il s'agit de projets issus des recommandations faites par les organismes du milieu tout au long de la démarche de préparation du plan d'action. M. Reid, directeur du Service du capital humain ajoute que ces projets et ces actions sont décrits dans le plan d'action 2006 que le Service a déposé à l'assemblée du 24 octobre dernier.

Pour le bénéfice des membres de la commission, M. Ward rappelle la réponse que la commission a adressée à Mme Jolin suite au commentaire qu'elle avait émis à la rencontre du 24 octobre à l'effet que la pratique du « à compétence égale » contredisait l'esprit de l'article 7 de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi*. À cet égard, un avis juridique avait été demandé au service du contentieux de la Ville de Montréal qui se résume comme suit : La Ville de Montréal ne contrevient pas à l'article 7 puisque cet article fait référence à la façon de faire de la Commission des droits de la personnes et des droits de la jeunesse (CDPDJ) pour évaluer la sous représentation des groupes visés et ne constitue nullement un principe d'embauche ou de dotation.

## 6. Période de questions des membres de la commission

M. François Purcell souhaite obtenir plus de détails sur les projets auxquels faisait référence Mme Jolin en début de période de questions. Il se demande s'il s'agit d'un appui monétaire ou d'un autre genre d'appui, s'il existe une liste de projets.

M. Reid, directeur du Service du capital humain souligne qu'il s'agit des projets inclus au plan d'action 2007 et 2008. Au moment de la présentation du budget 2007, le Service du capital humain fera part de la réalisation d'une série de projets, incluant l'analyse du système d'emploi, le parrainage professionnel.

M. Purcell adresse ses remerciements à la secrétaire-recherchiste, Mme Christiane Bolduc qui lui a transmis les comptes rendus des séances précédentes, grâce auxquels il a pu suivre les travaux de la commission malgré son absence.

Enfin, M. Ward remercie le public d'avoir participé à cette assemblée et rappelle à leur mémoire le dépôt du rapport de consultation au conseil municipal du 27 novembre prochain. Il remercie chaleureusement les responsables du Service du capital humain, M. Reid, directeur principal, Mme Jocelyne Dragon, de la Direction du développement du capital humain, Mme Mance Bacon et M. Réal Billette, conseillers en ressources humaines ainsi que les membres de la commission qui ont pris part aux travaux.

## 7. Levée de l'assemblée

Sur une proposition de M. Jean-Marc Gibeau, appuyé par Mme Line Hamel, l'assemblée est levée à 18h10.

**Adopté le 2 mai 2008**

**Original signé**

---

**M. Bertrand Ward**  
**Président**

**Original signé**

---

**Mme Christiane Bolduc**  
**Secrétaire-recherchiste**